

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2006-655 DU 05 DECEMBRE 2006**

portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 14 septembre 2006 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) en vue du financement partiel du Programme d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté Phase -II (PASRP- II).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 23 novembre 2006 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** l'accord de prêt signé le 14 septembre 2006 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) en vue du financement partiel du Programme d'Appui à la stratégie de Réduction de la Phase - II (PASRP- II). ;
- Sur** proposition du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;
- Le Conseil des Ministres** entendu en sa séance du 22 novembre 2006 ;

## **DECRETE :**

L'Accord de prêt signé le 14 septembre 2006 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), sera présenté à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification par le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement qui sont individuellement ou conjointement chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

### **I- HISTORIQUE DU PROGRAMME**

1. Le Gouvernement a adopté en décembre 2002, un document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui été approuvé par les Institutions de Bretton Woods en mars 2003. La mise en œuvre de cette stratégie, qui a été appuyée par la Communauté des bailleurs de fonds, notamment le FAD n'a pas permis de réduire de manière significative la pauvreté, en particulier en milieu rural où les inégalités se sont aggravées. En effet, la baisse de l'incidence de la pauvreté a été très faible, tandis que la pauvreté monétaire reste plus marquée en milieu rural (31,6 %) qu'en milieu urbain (23,6 %). Cette situation est d'autant plus préoccupante que le taux de croissance du PIB réel n'a été que 3,1 % en 2004 contre une prévision de 6,8 %.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a entrepris des discussions avec le FMI pour un nouveau programme économique et financier à moyen terme qui couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2008.

De même, il a adressé une requête au FAD et à la Banque Mondiale, respectivement pour l'évaluation d'une deuxième phase du Programme d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et un troisième crédit d'Appui à la stratégie de

Réduction de la Pauvreté, afin d'achever la mise en oeuvre du DSRP qui est arrivé à son terme en décembre 2005 et de passer à la préparation d'un second DSRP.

2. Bien que la mise en oeuvre des réformes préconisées dans le cadre du PASRP-I n'ai pas permis au PIB réel de progresser de 5,3% en 2002 à 6,8% en 2004, elle a cependant permis d'assainir davantage la gestion des finances publiques, de moderniser le système de passation des marchés publics et d'amorcer la lutte contre la corruption. Sur le plan social, des progrès notables ont été réalisés en matière d'adduction d'eau potable et d'accès aux infrastructures scolaires et sanitaires.

La mise en oeuvre du PASRP II bénéficiera, outre le FAD, de l'appui de la Banque Mondiale et des partenaires au développement du Bénin réunis au sein du groupe ABC (Appui budgétaire commun). La présente opération sera le troisième appui budgétaire que le FAD consent au Bénin, après le Programme d'Appui aux Réformes Budgétaires (PARB) en 2000-2001 et la première phase du PASRP pour la période 2004-2005.

Les progrès réalisés par le Bénin en matière de gestion de ressources publiques, notamment depuis l'analyse des pratiques comptables et financières en vigueur dans le pays (CFAA) en 2002, et la revue analytique du système de passation des marchés publics (CPAR) en 2003 ont conduit les bailleurs de fonds à privilégier désormais l'appui budgétaire comme instrument de soutien aux programmes de réformes. A ces progrès s'ajoute la stabilité politique que connaît le pays ainsi que le renforcement continu du processus démocratique depuis la Conférence nationale intervenue en 1990. Le Gouvernement s'est aussi engagé, depuis l'élaboration du DSRP intérimaire en 2000-2001, à favoriser l'appui budgétaire comme mode d'intervention privilégié de ses partenaires au développement pour la mise en oeuvre du budget annuel. Ce mode d'intervention s'inspire des principales déclarations sur l'alignement et l'harmonisation de l'aide au développement. A cet égard, le Gouvernement a mis en place des budgets-programmes adossés aux Cadres des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) conformément aux axes du DSRP. Les principaux partenaires au

développement du Bénin, dont le FAD, participent à la mise en oeuvre du DSRP à travers le budget annuel dans un cadre harmonisé. Chaque année, le Gouvernement convient avec les partenaires au développement d'une matrice de mesures communes à mettre en œuvre et des décaissements nécessaires au financement du budget.

## **II- OBJECTIFS DU PROGRAMME**

L'objectif global du PASRP II est de réduire la pauvreté grâce à une croissance économique forte, durable et équilibrée.

De façon spécifique, le Programme vise l'accélération de la croissance économique de façon durable, l'amélioration de l'accès des populations aux services de base et la protection de l'environnement et enfin l'amélioration et le renforcement de la gouvernance.

Ainsi, le PASRP II soutiendra la mise en oeuvre du DSRP, dont les axes stratégiques sont (i) le renforcement du cadre macro-économique à moyen terme, (ii) le développement du capital humain et la gestion de l'environnement, (iii) le renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles, et (iv) la promotion de l'emploi durable et le renforcement des capacités des pauvres à participer au processus de décision et de production. Les axes de ce Programme s'inspirent de la Vision du Gouvernement «Bénin 2025» et serviront à l'élaboration d'un second DSRP en 2006.

Les objectifs poursuivis par le deuxième Programme visent essentiellement à achever et à consolider les réformes entreprises dans le cadre du premier PARSP, à travers notamment :

- l'accélération de la croissance économique de façon durable qui se traduira par la consolidation du cadre macro-économique et une augmentation du revenu des populations. Il s'agira essentiellement pour le Gouvernement de poursuivre la libéralisation des infrastructures et la privatisation du secteur du coton, afin d'augmenter la part du revenu de la filière qui revient aux producteurs et favoriser l'initiative privée, en particulier dans les domaines d'activités de

l'agro-industrie, du tourisme et de l'hôtellerie, des nouvelles technologies de l'information et de la communication et du transit ;

- l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base (éducation, santé, eau), qui passe par une amélioration de l'offre, de l'utilisation et de la qualité des services sociaux et sanitaires, ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme qui constituent les priorités de cet axe. De façon plus précise, il est attendu des améliorations notables dans les domaines de la couverture sanitaire et de l'organisation de la pyramide sanitaire, de la gestion des ressources du secteur, de même que de la qualité des soins et du traitement des principales maladies.
- la protection de l'environnement, l'amélioration et le renforcement de la gouvernance se traduisant par la poursuite de l'assainissement du cadre fiduciaire, la lutte contre la corruption et le renforcement des capacités de gestion et d'absorption des ressources publiques, la réforme administrative, la décentralisation, la consolidation de la démocratie et du dialogue social interne. A travers la mise en œuvre de ces stratégies, le Gouvernement vise la bonne gestion des affaires publiques dans un contexte où la transparence, la responsabilisation et l'obligation de compte rendu, la participation des citoyens, de même que la légalité et la primauté du droit seront assurés pour tous.

### **III- COMPOSANTES DU PROGRAMME**

Articulées autour des axes stratégiques du DSRP, les composantes du PASRP II sont les suivantes : (i) accélération de la croissance économique, (ii) amélioration de l'accès des populations aux services de base et la protection de l'environnement, et, (iii) amélioration et renforcement de la gouvernance. Ces objectifs sont conformes aux priorités du DSPAR 2005-2009 qui repose sur deux piliers stratégiques, à savoir : (i) promouvoir la diversification de la production et, (ii) améliorer l'accès aux services sociaux de base. Ces composantes se présentent comme suit :

### **(i) L'accélération de la croissance économique**

La stratégie de la réduction de la pauvreté repose avant tout sur l'accélération de la croissance économique durable impulsée par le secteur privé. La mise en oeuvre de cette stratégie appelle des réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires et accroître la compétitivité des entreprises.

Dans le cadre du Programme, les mesures relatives à cette composante portent sur la mise en oeuvre du Programme de réforme des entreprises publiques, l'amélioration du cadre réglementaire du sous-secteur libéralisé et la mise en place d'un environnement incitatif pour le développement du secteur privé.

### **(ii) L'amélioration de l'accès des populations aux services de base et la protection de l'environnement**

Les actions envisagées par le Gouvernement visent essentiellement à améliorer l'accès aux soins de santé primaire, à l'éducation de base et à l'eau potable, et à assurer une protection efficace de l'environnement, en résumé le développement du capital humain et la gestion de l'environnement.

### **(iii) L'amélioration et le renforcement de la gouvernance.**

Cette composante comporte les trois (03) sous-composantes ci-après :

- a. la réforme des finances publiques et du cadre fiduciaire ;
- b. le renforcement de la lutte contre la corruption et le blanchissement de l'argent ;
- c. l'amélioration du suivi-évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté.

## **IV- COUT ET SOURCES DE FINANCEMENT**

Les besoins de financement qui résultent du Budget Général de l'Etat, gestion 2006, d'un montant de 50,5 milliards de francs CFA sont couverts par la contribution du Fonds Africain de Développement pour 11,5 milliards de FCFA soit 23 %, l'Association Internationale de Développement pour 19,2 milliards soit 38 % ; l'Union Européenne pour 14,3 milliards de FCFA soit 28 % ; les Pays-Bas pour 2,5

milliards soit 5% ; le Danemark pour 2,5 milliards soit 5% et la Confédération Suisse pour 0,5 milliard de FCFA soit 1 %.

La contribution du FAD, d'un montant de 15 millions d'UC soit 11,5 milliards de FCFA environ, sera décaissée en deux tranches respectives de 9,86 millions d'UC soit 7,560 milliards FCFA environ, sous forme de prêt et de 5,14 millions d'UC soit 3,940 milliards FCFA environ, sous forme de don.

Les conditions d'octroi du prêt FAD sont :

- Durée : 50 ans dont 10 ans de différé ;
- Commission de service : 0,75% l'an, sur tout montant décaissé et non encore remboursé ;
- Commission d'engagement : 0,50% l'an, sur tout montant décaissé et non mobilisé ;
- Élément don : 71 % ;
- Date prévisionnelle d'entrée en vigueur : 14 décembre 2006.

## **V- INTERET POUR LE BENIN**

Les efforts entrepris par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP n'ont pas permis de réduire significativement la pauvreté depuis 2002. Malgré les efforts de restructuration et de modernisation, l'économie béninoise demeure peu diversifiée en raison d'une trop grande dépendance du coton qui représente 81% des exportations et des retards importants enregistrés dans le domaine de la privatisation.

La mise en œuvre du PASRP-II favorisera une meilleure appropriation des réformes orientées vers la réduction de la pauvreté et une plus grande prévisibilité des flux d'aide extérieure qui viendront soutenir les efforts du Gouvernement. Le PASRP II offre aux Autorités l'appui nécessaire à l'achèvement des réformes prévues et à la préparation du DSRP-II. Le Programme permettra d'intensifier les efforts de mobilisation des recettes pour porter le taux de recettes à 17,3% du PIB en 2006. Cette augmentation pourra aider à contenir les dépenses totales à 22,2% du PIB

en 2006. Enfin, le programme permettra d'assurer une meilleure rationalisation et une meilleure qualité de la dépense, ainsi qu'une meilleure préparation des budgets-programmes et des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT).

Sur le plan social, la mise en oeuvre du Programme maintiendrait un bon rythme d'exécution des allocations budgétaires des ministères prioritaires à caractère social (éducation, santé et hydraulique), mais aussi d'assurer une plus grande efficacité et une meilleure transparence dans l'allocation des ressources budgétaires.

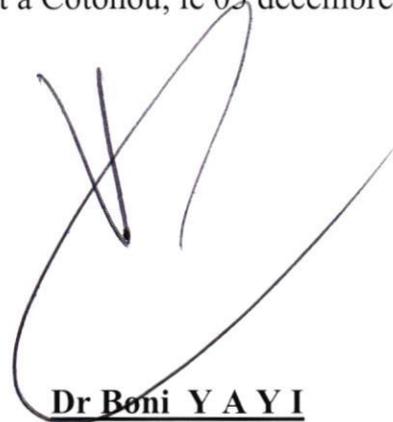
Sur le plan de l'intégration régionale, le Programme contribuera au renforcement de l'intégration régionale, notamment dans le cadre de l'UEMOA par la mise en application de la nouvelle nomenclature budgétaire et du nouveau plan comptable de l'UEMOA. Dans le cadre de ce Programme, le Bénin sera le premier pays d'Afrique de l'Ouest à engager la mise en harmonie de son Code des marchés publics avec la Directive de l'UEMOA.

L'entrée en vigueur de l'Accord de prêt est subordonnée à l'accomplissement des formalités habituelles d'autorisation de ratification de l'Assemblée Nationale, de ratification par le Chef de l'Etat, de publication au Journal Officiel et d'obtention de l'avis juridique de la Cour Suprême.

Eu égard à ce qui précède et afin de permettre l'accomplissement des formalités d'entrée en vigueur du prêt, nous avons l'honneur, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Honorables Députés, de soumettre à l'appréciation de votre Auguste Assemblée pour étude et examen le présent accord de prêt destiné au financement partiel de la seconde phase du Programme d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté en vue d'obtenir l'autorisation de sa ratification.

Fait à Cotonou, le 05 décembre 2006

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni Y A Y I**

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,  
Chargé des Relations avec les Institutions,  
Porte-Parole du Gouvernement,

Le Ministre du Développement,  
de l'Economie et des Finances,



**Venance GNIGLA**  
Ministre intérimaire



**Pascal Irénée KOUPAKI**

**Ampliations** : PR 6 - AN 86 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - CES 2 MDEF 4  
MJCRI-PPG 4 AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 JO 1.-

FE.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
ASSEMBLEE NATIONALE  
-----

**LOI N**

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 14 septembre 2006 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement partiel du Programme d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté – Phase II (PASRP- II).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté en sa séance du .....

la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification par le Président de la République, de l'Accord de prêt d'un montant de neuf millions huit cent soixante mille Unités de Comptes (9.860.000 UC) équivalant à sept milliards cinq cent soixante millions (7.560.000.000) de francs CFA, signé le 14 septembre 2006 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement du Programme d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté Phase II (PASRP-II).

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Porto-Novo, le

Le Président de l'Assemblée Nationale,

**Kolawolé A. IDJI.-**